



---

**RAPPORT ANNUEL 2017-2018**  
**SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**

## Table des matières

Rapport d'activités .....	3
Rapport de la direction .....	5
Rapport de l'auditeur indépendant .....	7
États financiers audités	
État de la situation financière .....	8
État du résultat global .....	9
État de la variation des capitaux propres .....	10
État des flux de trésorerie .....	11
Notes complémentaires .....	12

# Rapport d'activités

## Principaux résultats

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal (« la Société ») a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participation dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. Au 31 mars 2018, la Société détient toujours un placement dans une société en commandite.

Les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive du placement actuellement en portefeuille pour le compte de l'acheteur.

Le contrat de dérivé prévoit que les obligations de la Société et de l'acheteur demeurent en vigueur jusqu'à ce que les deux parties exécutent mutuellement leurs obligations de paiement en entier.

Au cours de l'exercice, la Société a enregistré une perte nette de 204 284 \$.

## Rapport d'activités

### Gestion

Le conseil d'administration de la Société compte deux (2) membres et deux (2) postes vacants.

Au 31 mars 2018, le conseil d'administration de la Société était composé des personnes suivantes :

Poste vacant, président du conseil

M. André Côté, administrateur

M. Yves Lafrance, administrateur

Poste vacant, administrateur

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de comptes appropriée.

## Rapport de la direction

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M. Yves Lafrance  
Administrateur



**SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018**



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Au ministre des Finances

### **Rapport sur les états financiers**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech du Grand Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état du résultat global, l'état de la variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA

Directeur principal

Québec, 12 juillet 2018

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

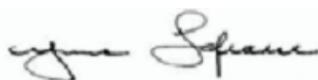
AU 31 MARS 2018

(en dollars canadiens)

	2018	2017
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	143 079 \$	2 074 856 \$
Placements temporaires (note 6)	4 412 447	2 775 866
Intérêts à recevoir sur des certificats de dépôt	15 309	1 332
Frais payés d'avance	<u>4 655</u>	<u>4 655</u>
	<u><u>4 575 490</u></u> \$	<u><u>4 856 709</u></u> \$
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Passif</b>		
Charges à payer et frais courus	4 000 \$	4 000 \$
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	38 964	-
Sommes à payer à l'acheteur, sans intérêts	<u>33 105</u>	<u>149 004</u>
	<u>76 069</u>	<u>153 004</u>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (note 9)	232 948 000	232 948 000
Déficit cumulé	<u>(228 448 579)</u>	<u>(228 244 295)</u>
	<u>4 499 421</u>	<u>4 703 705</u>
	<u><u>4 575 490</u></u> \$	<u><u>4 856 709</u></u> \$
Placements et emprunt (note 7)		

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**Pour le conseil d'administration,**



Yves Lafrance  
Administrateur

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

(en dollars canadiens)

	2018	2017
<b>Produits financiers nets</b>		
Produits d'intérêts	56 094 \$	34 426 \$
(Perte nette) gain net de change	<u>(84 483)</u>	<u>67 333</u>
	<u>(28 389)</u>	<u>101 759</u>
<b>Charges</b>		
Services professionnels et contractuels	11 457	8 634
Honoraires de services administratifs - Entité sous contrôle commun	156 419	153 747
Assurances	7 980	8 068
Frais bancaires et autres charges	<u>39</u>	<u>8 680</u>
	<u>175 895</u>	<u>179 129</u>
<b>Résultat net et résultat global</b>	<u><u>(204 284)</u></u> \$	<u><u>(77 370)</u></u> \$

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**  
**ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018**  
(en dollars canadiens)

---

	<b>Capital-actions</b>	<b>Déficit cumulé</b>	<b>Total des capitaux propres</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2016</b>	<b>232 948 000 \$</b>	<b>(228 166 925) \$</b>	<b>4 781 075 \$</b>
Résultat net et résultat global	<u>-</u>	<u>(77 370)</u>	<u>(77 370)</u>
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>232 948 000</b>	<b>(228 244 295)</b>	<b>4 703 705</b>
Résultat net et résultat global	<u>-</u>	<u>(204 284)</u>	<u>(204 284)</u>
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b><u>232 948 000 \$</u></b>	<b><u>(228 448 579) \$</u></b>	<b><u>4 499 421 \$</u></b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018**

(en dollars canadiens)

	2018	2017
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	(204 284) \$	(77 370) \$
Ajustements pour :		
Perte nette (gain net) de change	<u>84 483</u>	<u>(67 333)</u>
	<u>(119 801)</u>	<u>(144 703)</u>
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Intérêts à recevoir sur des certificats de dépôt	(13 977)	(1 332)
Frais payés d'avance	-	88
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	38 964	(3 191)
Sommes à payer à l'acheteur, sans intérêts	<u>(115 899)</u>	<u>65 313</u>
	<u>(90 912)</u>	<u>60 878</u>
	<u>(210 713)</u>	<u>(83 825)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements temporaires	(6 949 734)	(5 501 319)
Disposition de placements temporaires	<u>5 397 214</u>	<u>5 490 054</u>
	<u>(1 552 520)</u>	<u>(11 265)</u>
<b>Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>	<u>(168 544)</u>	<u>72 134</u>
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	(1 931 777)	(22 956)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<u>2 074 856</u>	<u>2 097 812</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 5)</b>	<u><u>143 079</u></u> \$	<u><u>2 074 856</u></u> \$
<b>Information supplémentaire</b>		
Intérêts encaissés	<u><u>42 117</u></u> \$	<u><u>39 184</u></u> \$

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

(en dollars canadiens)

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Innovatech du Grand Montréal (ci-après la « Société ») est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et instituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (RLRQ, chapitre S-17.2.0.1).

Le siège social de la Société est situé au 413, rue Saint-Jacques, au 5e étage, à Montréal (Québec).

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité des placements de la Société en mars 2005, ses activités se résument maintenant à la détention passive de placements pour le compte d'une autre société.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.)), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### 2. BASE DE PRÉPARATION

#### Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration de la Société le 12 juillet 2018.

#### Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les postes à l'état de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité.

#### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

(en dollars canadiens)

---

### 2. BASE DE PRÉPARATION (suite)

#### Utilisation d'estimations et jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour les exercices présentés.

Les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés concernent l'évaluation de la juste valeur des placements.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

#### Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances.

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments financiers détenus par la Société sont classés dans les catégories suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances, classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Intérêts à recevoir sur des certificats de dépôt	Classés comme actifs financiers évalués au coût amorti
Placements	Désignés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

(en dollars canadiens)

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

Charges à payer et frais courus	Passifs financiers évalués au coût amorti
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	Passifs financiers évalués au coût amorti
Sommes à payer à l'acheteur, sans intérêts	Passifs financiers évalués au coût amorti
Emprunt (1)	Désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

- (1) L'emprunt est assorti d'un dérivé incorporé, tel que décrit à la note 7, puisque les flux de trésorerie de l'emprunt fluctuent en fonction des flux de trésorerie tirés des placements. Le dérivé incorporé n'est pas séparé du contrat hôte puisque l'instrument hybride (l'emprunt) a été désigné dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### *Comptabilisation ultérieure*

Au cours des périodes ultérieures, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net et présentés distinctement à l'état du résultat global, le cas échéant. Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Évaluation de la juste valeur*

Lorsque la Société détient un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers qui sont exposés aux risques de marché et de crédit de chacune des contreparties, et que ce groupe d'actifs et de passifs financiers est géré sur la base de l'exposition nette de la Société à ces risques financiers, la juste valeur du groupe d'actifs et de passifs financiers est évaluée conformément à la façon dont les intervenants de marché établiraient le prix pour l'exposition nette aux risques. Les placements et l'emprunt (décrits à la note 7) sont gérés par la Société sur la base de l'exposition nette aux risques de marché et de crédit.

La juste valeur des instruments financiers de la Société qui sont évalués au coût amorti est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

##### *Dépréciation des actifs financiers*

À la fin de chaque exercice, la Société apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le montant d'une perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés de l'actif. Les pertes sont comptabilisées en résultat net et présentées distinctement à l'état du résultat global, le cas échéant. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de la perte de valeur est reprise au résultat net.

##### *Hiérarchie des évaluations à la juste valeur*

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrées de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur des données non observables sur le marché.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie se compose de l'encaisse. Les équivalents de trésorerie se composent des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

#### **Placements temporaires**

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois et douze mois suivant la date d'acquisition.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Placements et emprunts

Les placements sont compensés à l'encontre d'un emprunt d'un montant équivalent, puisque la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention de régler le montant au net. Les produits et les charges d'intérêts liés aux placements et à l'emprunt, ainsi que les soldes débiteurs et créditeurs qui y sont afférents, font également l'objet d'une compensation.

#### Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'intérêts » selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

#### Monnaie étrangère

Les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés sous la rubrique « (Perte nette) gain net de change » de l'état du résultat global.

### 4. APPLICATION DE NORMES NOUVELLES OU RÉVISÉES

#### Adoption d'une nouvelle norme comptable

##### *Tableau des flux de trésorerie (IAS 7)*

L'IAS 7 a été révisée afin d'intégrer les modifications publiées par l'IASB en janvier 2016. Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issues des activités de financement. L'application de ces modifications n'a entraîné aucune incidence importante sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

#### 4. APPLICATION DE NORMES NOUVELLES OU RÉVISÉES (suite)

##### Norme comptable publiée, mais non encore entrée en vigueur

###### *Instruments financiers (IFRS 9)*

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers, qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. Parallèlement à la publication de l'IFRS 9, l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir a été modifiée afin d'accroître les informations qualitatives et quantitatives exigées, lesquelles devront être fournies pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Voici un sommaire des nouveaux concepts afférents à l'IFRS 9 :

###### *Classement et évaluation*

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu.

Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés.

Dans tous les cas, si un instrument d'emprunt ne répond pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, l'actif financier sera classé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Finalement, la Société peut faire le choix irrévocable de classer, lors de sa comptabilisation initiale, un instrument d'emprunt à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier et si les exigences réglementaires sont respectées.

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

(en dollars canadiens)

---

#### 4. APPLICATION DE NORMES NOUVELLES OU RÉVISÉES (suite)

Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39 et ne comporte pas de différence significative, à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels la variation de la juste valeur qui est imputable à la variation du risque de crédit propre à l'entité émettrice devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Suite à l'analyse, les actifs et passifs financiers seront classés de la façon suivante :

- Les placements et l'emprunt à long terme seront comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les intérêts à recevoir sur des certificats de dépôt, les charges à payer et frais courus, les charges à payer à une société sous contrôle commun ainsi que les sommes à payer à l'acheteur seront comptabilisés au coût amorti.

#### *Dépréciation*

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Ce modèle de dépréciation s'applique à tous les actifs financiers, à l'exception des instruments financiers évalués ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Suite à l'analyse d'IFRS 9, la Société a conclu qu'il n'y aura aucun impact significatif sur l'évaluation et la comptabilisation des actifs et des passifs financiers, suite à l'adoption de cette norme.

#### 5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2018	2017
Trésorerie	143 079 \$	278 582 \$
Certificats de dépôt, portant intérêt au taux de 0,84 %, échus en mai 2017	-	1 796 274
	<u>143 079 \$</u>	<u>2 074 856 \$</u>

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

(en dollars canadiens)

---

### 6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2018	2017
Certificats de dépôt, portant intérêt au taux de 1,67 %, échéant en avril 2018	2 696 503 \$	- \$
Certificats de dépôt, portant intérêt au taux de 1,62 %, échéant en mai 2018	1 715 944	-
Certificats de dépôt, portant intérêt au taux de 1,2 %, échus en octobre 2017	-	2 775 866
	<u>4 412 447 \$</u>	<u>2 775 866 \$</u>

### 7. PLACEMENTS ET EMPRUNT

En mars 2005, la Société a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. Au 31 mars 2018, la Société détient toujours un placement dans une société en commandite, les autres ont été transférés au cours de l'exercice.

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur et de devise de ces placements, un contrat avait été conclu avec ce dernier. Entre autres, ce contrat prévoyait le paiement trimestriel par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt fixe de 5 % sur les placements et le paiement trimestriel par la Société d'un montant correspondant à un intérêt fixe de 5 % sur l'emprunt à long terme. Depuis le transfert du contrat à un nouvel acheteur le 30 janvier 2017, les intérêts sur les placements et sur l'emprunt ne sont plus exigibles.

Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des sommes devaient être investies par la Société sous forme d'apports de capitaux dans la société en commandite. Le contrat de dérivé prévoit que les obligations de la Société et de l'acheteur demeurent en vigueur jusqu'à ce que les deux parties exécutent mutuellement leurs obligations de paiement en entier.

Les placements et l'emprunt, de même que les soldes débiteurs et créditeurs afférents, sont présentés aux états financiers sur la base des montants nets, puisque les critères de compensation énoncés dans l'IAS 32 sont respectés.

Le montant brut de la juste valeur des placements et de l'emprunt à long terme est de 1 299 143 \$ (2 280 675 \$ au 31 mars 2017).

**8. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR**

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données d'entrées utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une part importante de données non observables a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, qui sont décrits à la note 3.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

(en dollars canadiens)

8. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 mars 2018 Total
<b>Actifs financiers</b>				
Équivalents de trésorerie	- \$	- \$	- \$	- \$
Placements temporaires	4 412 447	-	-	4 412 447
Placements	-	-	1 299 143	1 299 143
	<u>4 412 447 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 299 143 \$</u>	<u>5 711 590 \$</u>
<b>Passif financier</b>				
Emprunt	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 299 143 \$</u>	<u>1 299 143 \$</u>
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 mars 2017 Total
<b>Actifs financiers</b>				
Équivalents de trésorerie	1 796 274 \$	- \$	- \$	1 796 274 \$
Placements temporaires	2 775 866	-	-	2 775 866
Placements	-	-	2 280 675	2 280 675
	<u>4 572 140 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 280 675 \$</u>	<u>6 852 815 \$</u>
<b>Passif financier</b>				
Emprunt	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 280 675 \$</u>	<u>2 280 675 \$</u>

## SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

(en dollars canadiens)

---

#### 8. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

La valeur comptable des équivalents de trésorerie égale leur juste valeur.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie (aucun en 2017).

La juste valeur des placements en parts dans la société en commandite et la juste valeur de l'emprunt à long terme ont été évaluées en fonction de la quote-part de l'actif net (évaluée à la juste valeur) qui est détenue par la Société dans la société en commandite.

En raison du fait que les actifs et les passifs financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur font l'objet d'une compensation à l'état de la situation financière, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice (aucune en 2017).

#### 9. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 millions de dollars.

##### Autorisé :

3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

**2018**

**2017**

##### Émis et payé :

2 329 480 actions ordinaires

**232 948 000** \$

**232 948 000** \$

Toutes les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

(en dollars canadiens)

---

### 10. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué des capitaux propres. Au 31 mars 2018, les capitaux propres de la Société ont un solde de 4 499 421 \$ (4 703 705 \$ au 31 mars 2017).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

### 11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, un contrat avec un acheteur a été conclu, comme l'explique la note 7, pour lequel la Société effectue un suivi continu des défaillances. À la date des états financiers, la direction de la Société estime que la qualité de crédit de la contrepartie est bonne.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires et les intérêts à recevoir sur des certificats de dépôt sont détenus dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit qui leur est associé est minime.

#### Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

## SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

(en dollars canadiens)

---

#### 11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### Risque de change

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

La Société a investi certaines sommes en devises étrangères, soit en dollars américains. Par conséquent, certains éléments d'actif et de passif sont exposés aux fluctuations du taux de change. Au 31 mars 2018, la trésorerie, les intérêts à recevoir sur des certificats de dépôt et les placements temporaires libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens représentent 2 781 068 \$ (2 945 783 \$ au 31 mars 2017) et les sommes à payer à l'acheteur libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens représentent 33 105 \$ (149 004 \$ au 31 mars 2017). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer les risque de fluctuation du taux de change sur ces éléments. Le contrat avec l'acheteur prévoit des dispositions afin de gérer le risque de devise dans les placements entre la Société et l'acheteur, comme le mentionne la note 7.

En considérant les données citées ci-dessus et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation du résultat net de l'ordre de 137 398 \$ en 2018 (139 839 \$ en 2017) relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

##### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les équivalents de trésorerie et les placements temporaires durant l'exercice a varié de 0,71 % à 1,67 % (de 0,63 % à 1,2 % en 2017). Les échéances de ces placements étaient de 29 à 186 jours (de 24 à 240 jours en 2017).

La variation des taux d'intérêt, inférieure à 0,25 %, n'aurait aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

**11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le contrat avec un acheteur prévoit des dispositions afin de gérer les liquidités entre la Société et l'acheteur, comme le mentionne la note 7.

Les charges à payer et les sommes à payer à l'acheteur sont payables dans les 30 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'emprunt, comme le décrit la note 7, fera l'objet d'une compensation à son échéance.

**12. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers, la Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, une entité sous contrôle commun, laquelle produit une reddition de comptes appropriée et facture des honoraires de service administratif. Cette entente est renouvelable automatiquement chaque année avec une majoration des honoraires de 2 %.